



ESAT Entre Cher et Loire

Établissement et Service d'Aide par le Travail

LIVRET D'ACCUEIL



Les PEP 18 - ESAT Entre Cher et Loire
Sites de Vierzon et Veaugues

**Les
pep
18**
La solidarité en action

BIENVENUE

Madame, Monsieur,

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail vous propose la possibilité d'exercer une activité professionnelle.

La circulaire du 1er Août 2008 relative aux ESAT a confirmé leur statut d'établissement assurant un soutien médico-social et éducatif offrant des activités à caractère professionnel à des personnes ayant une capacité réduite de travail.

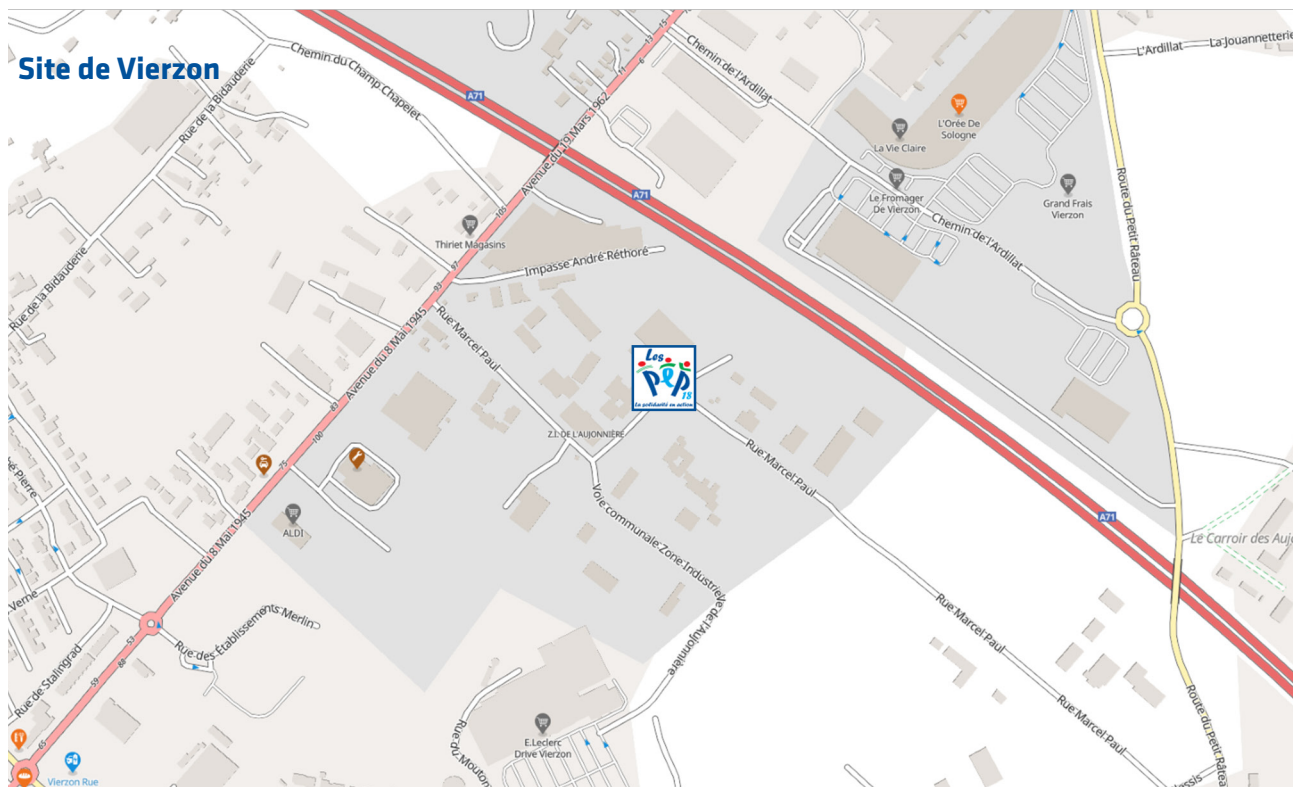
L'établissement vous permet de bénéficier de conditions de travail aménagées afin de favoriser l'accès à la professionnalisation, à la formation, aux apprentissages et soutiens spécifiques.

Nous mettons en œuvre des moyens médicaux, paramédicaux, psychologiques, sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement.

Nous proposons de construire des parcours professionnels progressifs et personnalisés ainsi que la mise en place des activités qui concourent au développement de l'autonomie et de la socialisation de la personne accueillie.

Le Directeur
Nordine ESSALHI

PLAN D'ACCÈS



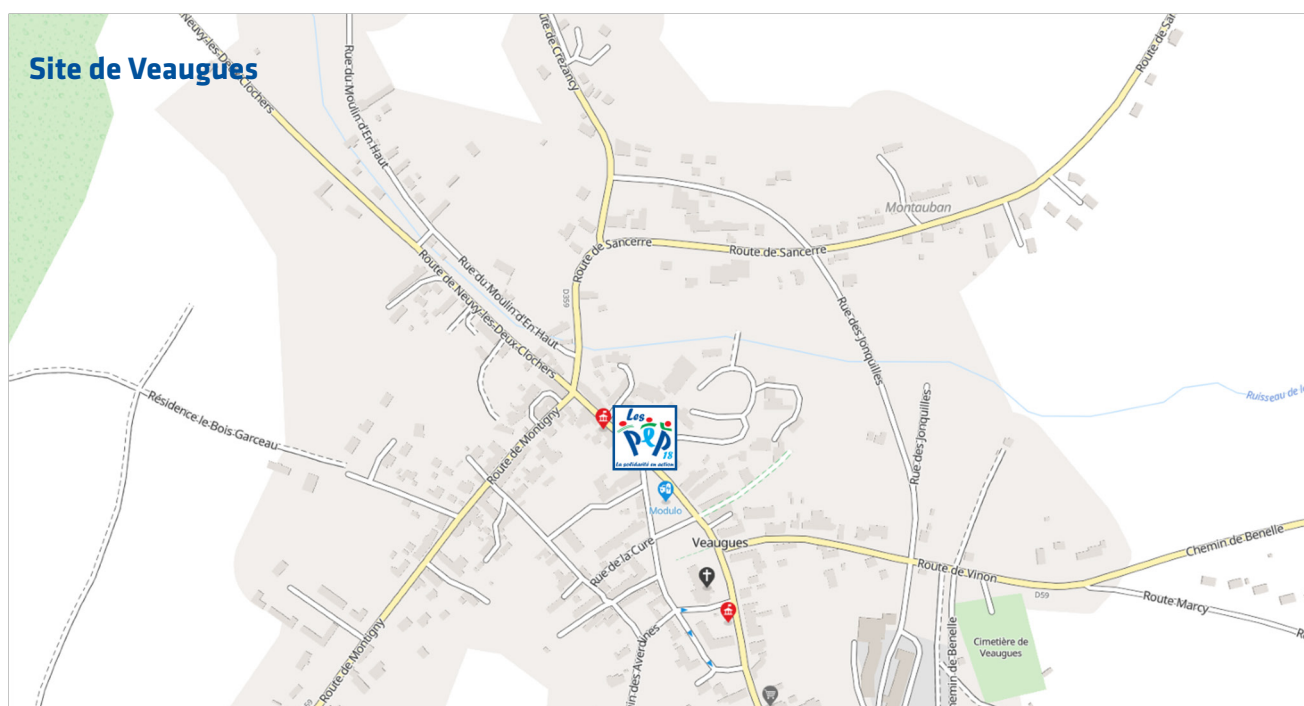
Par le train : gare de Vierzon

Par le bus : ligne 18
www.lignes18.fr

Par le bus de ville :
 Lignes de bus : 2A et 2B - Arrêt « Aujonnière »
www.le-vib.com

Par la route :
 D918 (Issoudun-Châteauroux)
 D2076-N76 (Bourges-Tours)
 D2020 (Salbris-Orléans)
 D926 (Aubigny sur Nère-Auxerre)

Par l'Autoroute :
 A85 : Tours
 A71 : Paris – Orléans – Clermont-Ferrand
 A20 : Châteauroux



Par le bus : ligne 18
www.lignes18.fr

Par la route :
 N151 Bourges-La Charité
 D955

L'ÉTABLISSEMENT

Établissement et Service d'Aide par le Travail «Entre Cher et Loire»

Site de Vierzon

9 rue Marcel Paul - ZAC de l'Aujonnière
18100 Vierzon
02 48 71 07 38
esatvierzon@pep18.fr

Site de Veaugues

18 Grande Rue
18300 Veaugues
02 48 79 26 12
esatveaugues@pep18.fr

Implantation

L'établissement est situé en zone urbaine à Vierzon

Implantation

L'établissement est situé en zone rurale à Veaugues

Personnes accueillies

L'établissement accueille des adultes porteurs d'un handicap mental, psychique, neurologique, sensoriel ou physique. La situation des personnes accueillies au sein de l'ESAT a fait l'objet d'une instruction en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées qui leur confère la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), apte à travailler dans le milieu protégé.

Fonctionnement

L'établissement est ouvert toute l'année.

Il peut accueillir 175 personnes sur les deux sites de Veaugues et Vierzon.

Garanties

L'établissement est assuré auprès de la MAIF.

Maltraitance



Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en oeuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.

VOTRE ADMISSION

Vous nous avez envoyé un courrier accompagné de votre notification MDPH pour intégrer l'établissement. Par retour de courrier, vous recevez donc ce livret d'accueil.

Vous serez inscrit(e) sur la liste d'attente et vous serez convié(e) à un entretien préalable par le/la directeur(trice)-adjoint(e).

Lors de cette rencontre, il vous présentera l'établissement. Un recueil d'informations sera effectué et vos souhaits seront identifiés. Vous pourrez alors poser toutes vos questions concernant l'ESAT ainsi que sur la vie de l'établissement.

Nous vous enverrons ensuite une fiche de renseignements médicaux que vous complèterez et restituerez lors de votre entretien avec la psychologue.

Enfin, la commission d'admission de l'ESAT, (le/la directeur(trice)-adjoint(e) avec l'équipe Médico-Sociale), émettra un avis et le soumettra à la validation du directeur.

Si vous n'êtes pas retenu(e), un courrier vous sera adressé en ce sens et la MDPH en sera informée.

Si l'avis de la commission d'admission de l'ESAT est favorable, vous recevrez un courrier spécifiant que vous êtes retenu(e), nous vous fixerons une date d'admission selon les places disponibles au regard de la liste d'attente.

Lors de ce rendez-vous, vous signerez votre contrat de soutien et d'aide par le travail (CSAT).

Le/la directeur(trice)-adjoint(e) vous présentera et vous remettra le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés et vous disposerez d'un temps d'accueil avec le coordinateur de projet pour une présentation à vos collègues, à l'encadrement et une visite des lieux.

Des explications concrètes du quotidien de la vie de l'établissement vous seront données.

LES DOCUMENTS

Pour votre admission, vous devrez nous fournir :

- Votre attestation d'immatriculation d'assuré social (MSA ou Sécurité sociale),
- Votre attestation mutuelle,
- Votre carte d'invalidité,
- Votre carte d'identité,
- Votre notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Nous vous remettons :

- La charte des droits et libertés,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement.

ACCOMPAGNEMENT ET VIE PROFESSIONNELLE

DES ACCOMPAGNEMENTS SOCIO ÉDUCATIFS

Nous vous accompagnons pour trouver et définir ensemble les réponses les mieux adaptées favorables à votre inclusion sociale au sein de la structure et à l'extérieur. Nous sommes en permanence à votre écoute, nous mettons en place une attitude vigilante, prévenante et de conseil.

DES ACCOMPAGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

En appui à votre projet personnalisé nous vous proposons des soutiens directement liés aux objectifs professionnels. Ils s'appuient sur vos compétences, vos capacités, vos problématiques mais aussi sur les spécificités propres à l'activité professionnelle. Des formations adaptées peuvent être réalisées par un organisme extérieur ou par PEP 18 Formation.

DES DÉLÉGUÉS DES PERSONNES

Le délégué représente les travailleurs auprès de la direction de l'ESAT pour les situations d'ordre individuel. Il présente toute réclamation individuelle. Il veille au respect des droits conformément au règlement de fonctionnement et au Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT). Il aide, conseille et informe les travailleurs sur leurs droits et devoirs.

DES ACCOMPAGNEMENTS MÉDICAUX ET DE SOINS

Dès votre entrée à l'ESAT et tout au long de votre parcours, une évaluation de vos capacités sera réalisée par l'équipe paramédicale. Vous serez associé(e) à chaque étape de ce processus. Une action de soins individuels directe peut être mise en œuvre par un des « soignants ou spécialistes », soit régulièrement selon les indications du contrat de soutien, soit ponctuellement en réponse à une situation particulière.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CVS vous permet d'exercer un véritable rôle d'acteur de la vie de l'établissement. Des élections de représentants des usagers sont organisées. Cette instance s'inscrit pleinement dans une volonté de permettre aux usagers l'accès à une participation citoyenne.

UNE INSTANCE MIXTE

Décret du 13/12/2022 relatif au « parcours professionnel et aux droits des travailleurs admis en ESAT ».

Lieu d'expression et d'écoute,

Complément de CVS pour les travailleurs et CSSCT pour les professionnels.

HORAIRES

SITE DE VIERZON

Sous-traitance industrielle	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h15
Blanchisserie	Du lundi au vendredi de 7h15 à 16h30
Fabrication et réparation de palettes	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h15
Espaces verts	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h15
Propreté	Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h00 et le samedi de 8h15 à 12h15
Recyclage déchets de bureau	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h15

SITE DE VEAUGUES

Sous-traitance industrielle	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h15
Restauration	Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h45
Espaces verts	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h15
Propreté	Du lundi au vendredi de 6h45 à 14h30
Recyclage déchets de bureau	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h15

L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'ESAT "Entre Cher et Loire" vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe a pour mission d'assurer la qualité de l'accompagnement. Chacun de par son rôle ou son statut participe à l'accompagnement de la personne accueillie ainsi qu'à la garantie de la prise en compte individualisée de ses besoins et de son projet.

L'équipe de direction

Nordine ESSALHI - Directeur

Il est responsable du projet d'établissement des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Barbara PROUST - Directrice adjointe site de Vierzon

Rémy PELOILLE - Directeur adjoint site de Veaugues

Le directeur adjoint est responsable du projet de service, du respect des projets personnalisés des personnes. Il veille à leur mise en œuvre et leur évaluation. Il assure la coordination du travail des équipes au quotidien.

L'équipe de production

Denis POUILLLOT - Responsable de production

Il est responsable de l'organisation du site de Veaugues.

Hugues FERREIRA - Responsable de production

Il est responsable de l'organisation du site de Vierzon.

La maintenance des ateliers

Un agent technique de maintenance

Il contribue à la maintenance des différents matériels des ateliers.

L'équipe administrative

Le secrétariat administratif gère les dossiers des personnes accueillies. Il assure également l'accueil et les différentes tâches administratives. Il est en relation avec la direction.

L'accompagnement paramédical

Un/une psychologue

Il/elle réalise des entretiens de soutien, des bilans, des suivis psychothérapeutiques auprès des usagers. Il/elle peut également apporter son éclairage aux équipes.

Un/une infirmier (ière)

Il/elle veille à la santé et au bien-être des usagers. Il/elle met en place des activités de prévention auprès des personnes accompagnées et assure le lien avec les services de médecine du travail.

L'accompagnement éducatif

Un/une coordonnateur(trice) de projets.

Il/elle aide la personne accueillie à construire son projet personnalisé d'accompagnement. Il/elle fait valoir les besoins, les attentes et rend compte des évolutions et des réponses proposées. Il/elle organise l'ensemble des accompagnements professionnels et éducatifs.

Des animateurs (trices) de section annexe

Ils/elles accompagnent et mettent en œuvre des projets qui répondent aux besoins et aux attentes des personnes accueillies.

Un/une coordonnateur(trice) stagiaires.

L'accompagnement professionnel

Des moniteurs (trices) d'atelier

Ils/elles assurent l'encadrement dans les ateliers et adaptent les postes de travail aux capacités des travailleurs. Ils/elles sont responsables du suivi de la production à réaliser dans son atelier.

Des ouvriers (ières) de production

Ils/elles réalisent une production au sein de l'atelier en suivant les indications du responsable de production aux côtés des travailleurs handicapés.

LES FRAIS À VOTRE CHARGE

Le transport jusqu'à l'ESAT est à votre charge.

La souscription d'une mutuelle complémentaire de santé est nécessaire.

LA RESTAURATION

Les repas peuvent être pris sur le lieu de travail dans la salle de restauration. Ils vous seront facturés à la fin de chaque mois au tarif en vigueur. Il vous faut commander le repas à l'avance.

Vous pouvez également déjeuner à l'extérieur de l'établissement. Il est possible d'apporter son repas et de déjeuner sur place dans une salle mise à disposition, équipée d'un réfrigérateur et d'un four à micro-ondes.

LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Les vêtements de travail ainsi que les équipements de protection individuelle vous sont fournis.

Les vêtements de travail sont entretenus par l'ESAT.

MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous vous posez.

Nous y répondrons avec plaisir.